



PROCEDURE MOBILITE INTERNATIONALE

CENTRE GERONTOLOGIQUE DEPARTEMENTAL

Page:1/4

Vers. : 0

PROCDDF016

I – OBJET

Dans le cadre du parcours de formation de l'étudiant, favoriser la mobilité DOM-TOM et internationale.

II – DOMAINE D'APPLICATION

Formation IFSI, ESI 2^{ème} et 3^{ème} année

III – DOCUMENTS DE REFERENCE

Convention PRAME

Charte Erasmus +

Convention de stage service HAD Rainbow, Cayenne, Guyane

IV – CONTENU

L'IFSI a désigné un cadre référent mobilité au sein de l'équipe qui est la « personne de contact » avec les services Erasmus, en collaboration avec la direction. Tout cadre formateur de l'équipe peut être référent pédagogique du projet d'un étudiant en lien avec le référent mobilité.

1. Projet Guyane

- a. Conscients de l'intérêt d'une expérience professionnelle en dehors de la métropole, la réflexion avec les formateurs a mené à la conclusion qu'une expérience dans un département d'Outre-Mer serait très riche au niveau du processus de professionnalisation de l'étudiant.
- b. Les étudiants de 3^{ème} année sont sélectionnés par l'équipe pédagogique en fonction de :
 - i. Leur motivation qu'ils expriment sous forme de lettre
 - ii. Leurs résultats d'évaluation aux UE
 - iii. Leur comportement à l'IFSI et en stage
 - iv. Leur posture professionnelle
 - v. Leur progression d'acquisition de compétences
 - vi. Leur projet professionnel



PROCEDURE MOBILITE INTERNATIONALE

CENTRE GERONTOLOGIQUE DEPARTEMENTAL

Page:2/4

Vers. : 0

PROCDDF016

- c. Un stage est recherché par l'IFSI pour le nombre d'étudiants concerné, la charte d'encadrement et le livret d'accueil de l'étudiant sont communiqués, les conventions sont signées. Ce stage est de 5 semaines, sur la période de stage du semestre 6.
- d. Les étudiants doivent trouver un logement par leurs propres moyens et financer leurs billets d'avion. Aucun moyen financier n'est alloué pour ce projet.

La signature de la convention Prame ne permet pas à nos étudiants de bénéficier d'un appui financier car les DOM-TOM ne sont pas inclus dans le dispositif.

- e. Il est demandé aux étudiants de souscrire à une assurance rapatriement.
- f. L'IFSI déclare les dates du stage des étudiants auprès de sa compagnie d'assurance, la SHAM.
- g. La copie des billets d'avion, les attestations d'assurance, l'adresse sur place sont communiquées par les étudiants avant leur départ.
- h. Les objectifs de stage sont communiqués aux formateurs.
- i. Les numéros de téléphone personnels du cadre référent mobilité, du cadre pédagogique et de la Directrice de l'IFSI sont communiqués aux étudiants.
- j. Un SMS adressé au formateur référent, est attendu à leur arrivée sur place.
- k. Un rendez-vous téléphonique avec le formateur référent est attendu le soir du premier jour du stage et tous les lundis.
- l. Tout changement dans le planning doit être communiqué aux cadres.
- m. Toute difficulté sur place doit être communiquée immédiatement, par SMS, appel ou mail au référent mobilité qui est en coordination avec le référent pédagogique de l'étudiant
- n. Un retour d'expérience avec présentation orale à la promotion est attendu. Cet exposé portera sur l'apport de ce type d'expérience en tant que soignant au sein d'une culture différente.



PROCEDURE MOBILITE INTERNATIONALE

CENTRE GERONTOLOGIQUE DEPARTEMENTAL

Page:3/4

Vers. : 0

PROCDDF016

2. Projet Erasmus

- a. Conscients de l'intérêt d'une expérience professionnelle en Europe, la réflexion avec les formateurs a mené à la conclusion qu'un stage de mobilité internationale serait enrichissant sur le plan de la professionnalisation de l'étudiant.
- b. Les étudiants sont informés par le référent mobilité internationale lors de la semaine de rentrée des étudiants de première année du projet Erasmus, ils peuvent ainsi préparer leur projet.
- c. Les étudiants sont sélectionnés par l'équipe pédagogique en fonction de :
 - i. Leur motivation qu'ils expriment sous forme de lettre.
 - ii. Leur recherche de stage
 - iii. Leur projet professionnel.
 - iv. Des résultats d'évaluation aux UE
 - v. Leur comportement à l'IFSI et en stage.
 - vi. Leur posture professionnelle.
 - vii. Leur progression d'acquisition de compétences.
- d. Un stage est recherché par l'étudiant et par l'IFSI en fonction du nombre d'étudiants concernés. La charte de l'encadrement et le livret d'accueil de l'étudiant sont communiqués à l'étudiant et, les conventions sont signées. Ce stage est de 60 jours minimum, lors des semestres 4, 5 ou 6.
- e. Les étudiants doivent trouver un logement par leurs propres moyens.
- f. Les frais sont avancés par les étudiants, la bourse Erasmus sera versée à hauteur de 80% du montant prévu, en début de stage. Le solde sera versé au retour du stage. Ce qui n'est pas couvert par la bourse Erasmus reste à la charge de l'étudiant.
- g. Il est demandé aux étudiants de souscrire à une assurance rapatriement.
- h. L'IFSI déclare les dates du stage des étudiants auprès de sa compagnie d'assurance, la SHAM.
- i. La copie des billets d'avion, les attestations d'assurance, l'adresse sur place sont communiqués par les étudiants avant leur départ.
- j. Les objectifs de stage sont communiqués aux formateurs.



PROCEDURE MOBILITE INTERNATIONALE

CENTRE GERONTOLOGIQUE DEPARTEMENTAL


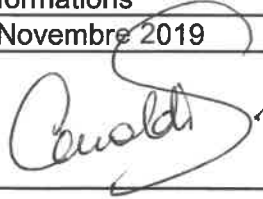

Page:4/4

Vers. : 0

PROCDDF016

- k. Les numéros de téléphone personnels du cadre référent mobilité, du cadre pédagogique et de la Directrice de l'IFSI sont communiqués aux étudiants.
- l. Un SMS est attendu à leur arrivée sur place.
- m. Un rendez-vous téléphonique est attendu le soir du premier jour du stage et tous les lundis.
- n. Tout changement dans le planning doit être communiqué au cadre pédagogique.
- o. Toute difficulté sur place doit être communiquée.
- p. Un retour d'expérience avec présentation orale aux 3 promotions est attendu. Cet exposé portera sur l'apport de ce type d'expérience en tant que soignant au sein d'une culture différente.

La signature de la convention Prame ne permet pas à nos étudiants de bénéficier d'un appui financier car ceci n'est pas cumulable avec la bourse Erasmus +.

	REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
Nom	A. AMANIA	S. CECCALDI	JP. RONGICONI
Fonction	Cadre pédagogique	Directrice département formations	Coordonnateur général des soins
Date	Novembre 2019	Novembre 2019	Novembre 2019
Signature			
Date d'application : 28.11.2019			